

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

ENGAGEMENT DE VERSEMENT / PART HORS-QUOTA

(structure habilitée à percevoir du hors-quota par dérogation préfectorale)

Pour nous permettre de vous remercier et de vérifier que vos intentions de versement ont bien été respectées par l'OCTA, pourriez-vous compléter ce document et nous le renvoyer avant le 28 février 2019 à l'adresse suivante :

ESAT du RANGEN
37, rue des pèlerins
68800 THANN
esat@aufildelavie.fr



Nom de l'entreprise :

adresse :

code postal + ville :

contact dans l'entreprise :

fonction :

téléphone : mail :

votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) :

montant attribué à l'ESAT du RANGEN au titre de la taxe d'apprentissage 2019 (partie « hors quota par dérogation » plafonnée à 26% du hors quota) €

✂ -----

Pour nous aider, il suffit :

1/ d'inscrire sur le Bordereau de Versement à votre organisme collecteur les informations suivantes :

-l'établissement à subventionner :

ESAT du RANGEN - 37, rue des Pèlerins – 68800 THANN

Siret : 778 980 953 00047

-la somme attribuée au titre du « hors-quota par dérogation » : €

2/ de nous tenir informés de votre soutien en nous renvoyant le présent document

EN VOUS REMERCIANT DE VOTRE SOUTIEN

Fait à / le :

cachet de l'entreprise et signature :



L'ESAT du Rangen est un établissement géré par l'association **Au fil de la Vie**
17 rue du Commando de Cluny - 68800 THANN - Tél. : 03 89 37 50 59